

# Maternelle gratuite : rien avant 2019

ÉCOLE Ecolo regrette le report des mesures

**A** première vue, l'école francophone est gratuite. Personne – pour autant que l'on se trouve dans l'enseignement public ou subventionné – ne débourse un euro pour recevoir la bonne parole des enseignants. Par contre, fréquenter l'école engendre toute une série de frais, depuis l'accueil en garderie jusqu'au voyage scolaire en passant par l'achat des fournitures, le « droit de chaise » à la cantine, les repas, les livres, les abonnements, les frais administratifs... Toutes contributions jusqu'à présent, et selon les cas, autorisées, tolérées ou... interdites.

En la matière, le Pacte pour un enseignement d'excellence a voulu faire le ménage, en commençant dès la maternelle. Les tableaux budgétaires prévoyaient d'ailleurs une implémentation de la décision... dès 2018. « On devrait dès lors logiquement s'attendre à la mise en œuvre des premières mesures de gratuité en maternelles dès la rentrée de septembre 2018 », lance Barbara Trachte, députée Ecolo. Ceci d'autant plus que la majorité nous avait promis de couler la mesure dans un décret. On ne voit rien venir... C'est de toute évidence une promesse importante non tenue. »

## Entre 1 et 50 euros par trimestre

Que dit le Pacte à ce propos ? Il annonce que « le renforce-

ment de la gratuité doit s'envisager de manière séquentielle en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire ». Il précise que le schéma d'extinction des coûts touchera en priorité les frais dits « scolaires » puis les frais « d'accueil ».

Le tout – les écoles n'ayant guère d'autres moyens que les subventions – doit cependant être compensé par les pouvoirs publics. Quoi, combien ? Le Pacte prévoyait une « objectivation des coûts mis à charge des familles ». Pour y parvenir, la ministre Schyns a sollicité, voici quelques mois, une collaboration de la Ligue des familles. Retenons-en que si l'école maternelle est la moins onéreuse – elle est véritablement totalement gratuite dans de nombreux cas –, il en coûte tout de même entre un et cinquante euros par trimestre pour deux enfants sur trois. Le projet de budget de Pacte estimait cette mesure à 2,5 millions par an, puis jusqu'à 10 millions par an en vitesse de croisière lorsque s'ajouteront la troisième maternelle, les années primaires et le cycle secondaire.

« Quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre cet aspect du Pacte et ainsi tendre vers la gratuité que nous impose la Constitution et le droit international ? », interroge Barbara Trachte.

## Vers « un phasage plus réaliste »

La ministre Schyns confirme l'analyse de l'opposition Ecolo : pas de gratuité en 2018, report de la mesure à 2019. Elle liste toutefois les axes de travail : d'abord « déterminer précisément les frais scolaires autorisés (et interdire les frais facultatifs actuels) et instaurer des plafonds », ensuite « renforcer les moyens de gestion des écoles pour qu'elles puissent assurer l'achat du matériel utile aux apprentissages de leurs élèves », enfin « informer les familles sur les réglementations et renforcer les dispositifs de contrôle ».

A partir de là, le gouvernement planche sur des adaptations législatives et sur un calendrier d'information des écoles et des parents. « C'est pourquoi, dit Marie-Martine Schyns, un phasage plus réaliste est actuellement envisagé qui permettra la mise en œuvre effective de la mesure visant à renforcer la gratuité pour les premières et deuxième maternelles à la rentrée 2019 et pour l'ensemble de l'enseignement maternel dès 2020. » La formule retenue : une subvention spécifique allouant une somme d'argent destinée exclusivement à l'achat de fournitures scolaires, ce qui exclurait dès lors toute dépense par les parents.

Pour les autres niveaux d'enseignement et les autres frais, il faudra encore patienter... ■

ÉRIC BURGRAFF